

AR PREFECTURE

016-200054047-20180201-2018_02_01_19-DE
Reçu le 08/02/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuver l'acquisition du Moulin à Huile - parcelles cadastrées section AD N° 66, N° 67, N° 378, N° 385 d'une superficie de 91 m², 227 m², 1390 m², 540 m² pour la somme de 10 000 € ;
- Approuver la prise en charge par la commune des frais des actes notariés correspondants ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés nécessaires à cette acquisition et à engager la dépense correspondante.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 1^{er} février 2018

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

